30e ANNEE N° 2450 PARAIT LE SAMEDI 24 MAI 1919

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Huit francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire, à l'Agence Havas, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,40
Commerciales (la ligne).....0.30
Réclames (la ligne).....0,60
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

MANIFESTATION DU SOUVENIR

La Commission constituée pour l'érection d'un monument à la mémoire des Enfants de l'arrondissement tombés pour la Patrie, déploie, pour mener à bien l'œuvre entreprise, une activité louable. Nous avons fait connaître dans notre dernier numéro la composition de ce Comité recruté indistinctement dans tous les milieux : les notabilités de l'arrondissement y collaborent avec les gens de cœur qui ont donné leur adhésion et prêté leur plus large concours ; les noms de nos compatriotes, anciens mobilisés, frères d'armes de nos morts, y sont mêlés aux noms de ceux qui ont douloureusement payé de la perte d'un ou plusieurs de leurs enfants, le tribut de la victoire.

La réunion des noms qui le composent synthétise ainsi le caractère d'union sacrée et de patriotisme général qui préside cette manifestation du culte du Souvenir.

Soulignons ici que ce Comité élargira encore son champ d'action, par l'adhésion de membres choisis dans les communes qui auront répondu à son appel. C'est la mémoire des Enfants de *l'arrondissement tout entier* que nos concitoyens se proposent de perpétuer par l'érection d'un monument. Dans ce but, la participation de toutes les communes a été sollicitée par la lettre que l'on va lire ci-dessous Les communes adhérentes ont été invitées à désigner indépendamment de M. le Maire inscrit au Comité d'honneur, deux délégués pour les représenter au Comité d'action.

Ainsi établi sur de larges bases, indépendant de toute considération locale, guidé uniquement par une pensée de patriotisme régional, auquel nul ne pourra raisonnablement refuser son adhésion, le Comité nous parait devoir recueillir l'accueil sympathique que mérite sa noble préoccupation.

Les adhésions des communes seront publiées au fur et à mesure de leur réception.

En ce qui concerne Sisteron, une collecte à domicile, organisée par les soins du Comité, fonctionnera à partir de lundi, 26 mai courant.

MM. les Maires des 48 communes de l'arrondissement ont reçu individuellement la lettre ci-dessous :

A Monsieur le Maire,
A Messieurs le Conseillers municipaux.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, sur l'initiative de " l'Amicale des démobilisés " et des autorités locales il a été constitué une commission comprenant des représentants de toutes les opinions, chargé de mettre en exécution, le projet d'élever à Sisteron un monument à la mémoire des " Braves du Pays " tombés au Champ d'Honneur.

Le Comité d'action, adresse un pressant appel à toutes les communes de l'arrondissement et sollicite leur adhésion à ce projet ; le groupement qui en résultera permettra d'unir tous nos morts glorieux de l'arrondissement dans le culte du souvenir, et pourra fournir les moyens matériels nécessaires, pour commémorer leur sublime vaillance et leur sacrifice pour la Patrie, par un monument digne de la reconnaissance qui leur est dûe. Il espère que vous saurez apprécier à sa juste valeur morale, la noblesse de l'œuvre entreprise et que vous adopterez le principe de la manifestation de reconnaissance régionale qu'il se propose.

La participation de votre commune ne sera d'ailleurs pas anonyme, puisqu'il a été décidé de fixer sur le piédestal du monument, une ou plusieurs plaques qui porteront le nom des communes et le nombre de leurs deuils respectifs, ou si la chose est possible, le nom des tués.

Le Comité.

Souvenirs de voyage

Un voyageur, ayant visité différents pays, a rapporté :

Des pointes de *Paris*,
Des pastilles de *Mantes*,
Une bouteille de *Rome*,
Un livre de *Foix*,
Des gants de *Pau*,
De la farine de *Moulins*,
Des pelures d'*Orange*,
Un tablier de *Beaune*,
Un bonnet de *Nuits*,
Un voile de *Tulle*,
Un pot de *Gray*,
Une peau de *Lyon*,
De la terre de *Guéret*,
Un siège de *Troyes*, (!)
Du sucre de *Cannes*,
Des plantes de *Fougères*. etc., etc... et des tâches de *Grèce* sur ses vêtements.

Taisez-vous, Méfiez-vous

Nous lisons dans le *Progrès Civique* du 1er mai :

Nous jouissons, parait-il, de la liberté de la presse. Vous en doutiez-vous ? La loi l'a formellement établie. Mais il faut croire que le Gouvernement se soucie de la loi autant qu'un groupe de compagnons anarchistes. Les ministres l'exécutent, comme fait un bourreau pour un condamné à mort. La censure est chargée de l'exécution.

* * *

C'est donc de façon surnoise, inavouée, presque clandestine qu'elle fonctionne, comme la guillotine qui fuit les regards du soleil.

Elle avait un semblant de raison durant la guerre. Défense nationale ! Des oreilles ennemies nous écoutent. Cela justifiait les huits clos, les demi-mots chuchotés ainsi que dans une chambre de malade, le tripatouillage des nouvelles qui pouvaient décourager.

Mais aujourd'hui ! Qui osera mettre en avant le même argument ? Ou qui aura le cynisme de confesser que c'est une arme pour la défense gouvernementale, un moyen commode de fermer la bouche à des critiques gênants ?

En attendant, tout ce que laissent passer les amputeurs officiels (et vous pouvez être sûrs qu'il échappe bien des choses a leur couperet), prend une gravité, une importance démesurées. C'est comme un certificat d'authenticité qui est décerné à tel récit, fut-il faux comme un billet de la sainte-farce. Le gouvernement en devient malgré lui le garant. Il se rend solidaire des erreurs et de mensonges qu'il a en quelque sorte estampillés. Jolie complicité qu'il endosse là !

Sans compter qu'il prend sa part des bévues commises en son nom.

Vous rappelez-vous qu'en juin 1916 un de ces meilleurs bâillonneurs ordinaires retrancha ces mots subversifs : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de cette liberté dans les cas déterminés par la loi » ?

L'opérateur ne s'aperçut pas qu'il supprimait un paragraphe de la Déclaration des droits de l'homme que la République a fait afficher dans toutes nos écoles. Il est vrai qu'il faisait disparaître du même couq une phrase prononcée par M. Poincaré, président de ladite République. Mais ceci ne compensait pas cela.

On fera quelque jour un gros livre amusant et triste de ces accidents et méprises.

On se souviendra qu'il fut ordonné de ne point parler de *courses* de chevaux, mais de les baptiser *épreuves* ; d'annoncer, non pas que la chasse était autorisée, mais que des battues étaient licites.

Si l'on me permet de citer quelques égratignures personnelles, saint Louis, que j'avais eu l'audace de nommer, fut échoppé sans pitié, et, comme j'avais dit que les pertes françaises dépassaient un million d'hommes, on escamota ces chiffres empruntés au *Journal Officiel*.

Hélas ! Quand nos censeurs effacent, dans un journal qui apprécie un discours ministériel, une épithète qui n'est pas laudative (je vous prient de croire qu'ils ne touchent pas aux autres !), ne comprennent-ils pas qu'à la place du mot laissé en blanc les lecteurs en imaginent toujours un beaucoup plus vigoureux ?

Si ces niaises fantaisies ne déconsidéraient que les agents qui exercent anonymement ce vilain métier, ce serait tout bénéfice. Mais elles déconsidèrent aussi par ricochet la France qui les supporte et les hommes d'Etat qui les permettent, après les avoir condamnées quand ils étaient simples citoyens.

Il n'y a pas de spectacle plus démoralisant pour un peuple que celui de ministres qui font au pouvoir le contraire de ce qu'ils ont dit dans l'opposition. Et j'ose affirmer qu'il n'y en a pas de plus dangereux pour eux-mêmes et pour l'ordre public.

Presse muselée ! Cela provoque des coups de force et des attentats. On enlève à la chaudière sa soupape de sûreté.

* * *

Que dire maintenant à ceux qui subissent ce régime humiliant ?

Si nous vivions dans un pays et dans un temps où la presse aurait conscience de sa puissance et de sa dignité, les syndicats de journalistes auraient vite mis le holà à ces procédés tyranneaux arriérés.

Le Conseil d'Etat eût été saisi de plaintes contre ce qui est, sans aucun doute, un abus de pouvoir et un sabotage de la loi.

En juillet 1830, quand les ministres du roi Charles X dénoncèrent la presse périodique comme un instrument de désordre et de sédition et menacèrent de lui ôter sa liberté,

© VILLE DE SISTERON

quarante-quatre rédacteurs de journaux signèrent et répandirent une protestation rédigée par Thiers ; puis, quand le gouvernement eut fait briser les machines coupables de l'avoir imprimée, les imprimeurs se mirent en grève, jetèrent leurs ouvriers dans la rue, et l'histoire nous enseigne que cela couta cher à la dynastie des Bourbons.

Si nous vivions dans un pays et dans un temps où les majorités parlementaires songeraient à autre chose qu'à prolonger leur existence et assurer leur réélection, elles auraient bien su imposer le respect des libertés publiques à ceux qui les violent effrontément, créer contre eux, dans les Chambres et hors des Chambres, une agitation politique, les forcer, à coups de discours et de bulletins, à rentrer dans la légalité

Si nous vivions dans un pays et dans un temps où l'opinion serait vivante et organisée, où les gouvernés seraient ligués pour se défendre contre les gouvernants, je n'aurais pas à leur citer ces paroles que Napoléon prononça en 1815, lorsqu'il sentit tardivement (les hommes d'Etat sentent toujours trop tard) le besoin de se faire ou de se dire libéral : Des discutions publiques, des élections libres, des ministres responsables, la liberté de la presse, je veux tout cela..., la liberté de la presse surtout ; l'étouffer est absurde. »

On me dira peut-être : — Nous n'avons que faire de ce suprême aveu d'un despote repentant. — Mais quoi ! « Sommes-nous donc républicains ? »

Ainsi parlais, non pas Zarathustra, mais M. Clemenceau, alors qu'il réclamait la pleine liberté de parler et d'écrire pour lui et pour les autres.

GEORGES RENARD.
Professeur au Collège de France.

CARNET D'UN POILU.

UN PEU D'HYGIÈNE

Tous les étrangers, tous les voyageurs qui séjournent à Sisteron s'accordent à reconnaître le charme et le pittoresque de notre ville. Malheureusement, tous aussi sont unanimes à se plaindre du peu de propreté de nos rues et cela, hélas ! à juste raison.

Nos rues principales sont, à certaines heures du jour à peu près propres. Mais, comme le balayeur a pris l'habitude de ne jamais passer avant 10 h., les tas d'ordures s'étalent sur la chaussée pendant la matinée. La nuit venue ce sont les tinettes, dont le contenu est précieusement vidé dans les ruisseaux, qui empuentissent l'atmosphère d'une odeur " sui généris ".

Que dirons-nous des ruelles de Bourg-Reynaud et de la Coste ? Pour les traverser, des échasses seraient souvent utiles et un masque protecteur contre les gaz ne serait pas de reste. Un bon nombre de nos " andronnes " sont transformées en vrais dépotoirs.

A qui incombe la responsabilité de ce regrettable état de choses ?

D'abord à la population en général. Il serait à souhaiter que tous les Sisteronnais prennent l'habitude de tenir le devant de leurs maisons dans un état de propreté convenable. Ensuite que Masse se persuade qu'il est payé pour balayer les rues et que la police, représentée par l'honorable brigadier Noirclère, fasse son devoir en lui faisant comprendre, par tous les moyens en son pouvoir, que le rôle des rois fénéants n'a depuis longtemps plus de raison d'être.

Que notre honorable maire, dont nous reconnaissons la bonne volonté, y mette beaucoup de poigne et montre que, pour une fois il sait agir.

Les égouts ? Hélas ! nous sommes obligés de reconnaître que le projet de construction, qui se montait à environ 250.000 francs avant la guerre, nécessiterait, en ce moment, environ un million de francs et que les finances municipales ne sont pas en état de supporter une pareille dépense. Il faut chercher une combinaison pour pouvoir résoudre le problème.

Mais, en attendant des temps meilleurs, où l'eau du Buech, précipitée du haut du Collet déversera dans la Durance tous les détritus, mettons y chacun un peu du notre et faisons que notre cité ne ressemble pas à ces belles filles affublées d'une magnifique robe mais dont les dessous ne seraient pas à prendre avec des pincettes.

Le vieux poilu.

Chronique Locale

Nous lisons dans le *Petit Provençal* sous la rubrique de

MANOSQUE

Un beau geste.— Nous sommes heureux d'annoncer que Mme Pelloutier vient d'abandonner en faveur de l'Association des démobilisés de Manosque, le revenu de huit maisons qu'elle possède dans notre ville provenant de la succession de M. Pelloutier, son défunt mari, dont elle est usufruitière. La somme représentant ce revenu sera employée à venir en aide aux démobilisés et aux mutilés sans emploi et à secourir la caisse de l'Association.

Au moment ou les anciens poilus sont sur tout payés de mots, le geste de Mme Pelloutier ira droit à leur cœur ; la généreuse donatrice manifeste ainsi sa reconnaissance envers ceux qui n'ont pas épargné leurs sacrifices et leurs souffrances pour conserver la France grande. Nous remercions sans réserve Mme Pelloutier au nom de l'Amicale des démobilisés, au nom de tous les infortunés qui pourront être secourus et qui lui témoigneront leur reconnaissance et leur dévouement. Nous espérons que le geste de la bienfaitrice des démobilisés soit suivi par tous ceux qui ont à cœur de manifester leur reconnaissance envers les combattants de la grande guerre.

SISTERON

Le Frigo — Dans notre dernier numéro nous nous faisions l'écho des doléances de la population en ce qui concerne la cherté de vie, en effet, le petit entrefilet enregistrant ces doléances àpropos de la vente des viandes frigorifiées, a été bien accueilli par elle.

Si nos renseignements sont exacts — et nous avons tout lieu de les considérer comme tels — la municipalité, à qui s'adressait ces doléances se serait émue de leur justesse et aurait envisagé la possibilité de faire venir la viande frigorifiée et les salaisons que l'Amérique envoie en si grande quantité en France.

Peut-être quelques personnes auront une certaine appréhension à se munir de ces viandes abattues depuis quelques temps déjà ; pour les tranquiliser nous leur diront qu'elles peuvent en toute confiance les consommer dans le ménage lorsqu'elles sauront que les procédés employés pour leur conservation sont des mieux compris et que pendant ces cinq années de guerre l'armée en campagne n'a vécue que de frigo. Les bêtes ont été sélectionnées parmi les plus saines, la viande est donc de toute première qualité, elle a l'avantage tout en étant fort gouteuse et de bonne cuisson d'être moins chère et d'être à la portée de toutes les bourses même les plus modestes et ne demande aucun apprêt particulier à sa préparation.

Si l'on veut bien parcourir un moment dans les journaux la mercuriale des villes voisines on se rendra compte que le bœuf est vendu 3,80 le kilo les bas morceaux *choisis* ; la galinette 4,30 ; culotte et paleron 4,80 ; entrecôte et bifteck de cœur et aloyau 5,80 ; la même porportion de vente est obtenue pour le mouton et les salaisons.

Nous espérons que la municipalité ne voyant dans cette affaire que l'intérêt général de la population fera tous ses efforts pour doter notre ville d'une boucherie de viandes frigorifiées

Chats enragés. — On signale quelques cas peu nombreux cependant, de chats atteints de phobie. Ces animaux auraient, paraît-il, mordus et griffés quelques personnes qui, par prudence ont été dirigées à l'institut Pasteur de Marseille.

Il serait très sage de la part des propriétaires de chats de surveiller leurs faits et gestes afin que la rage ne se propage pas d'avantage dans la race des matous.

Tourisme. — La libre disposition de l'essence mise au service du public et l'approche aussi d'une paix prochaine, permettent aujourd'hui aux automobiles du monde touristique de reprendre toute l'activité que leur avait enlevé la guerre, les beaux jours contribuent également à la reprise de cette industrie hôtelière et locale puisque depuis quelques temps de belles voitures de maîtres traversent la principale rue de la ville pour se rendre vers le but de leur course.

Nous regrettons que ces touristes ne fassent pas scale ici : la ville et ses environs offrent aux voyageurs des sites d'un pittoresque grandiose qui peuvent rivaliser avec ceux de la Savoie et la Suisse. Il est vrai que nous ne faisons pas grand'chose pour faire connaitre nos Alpes Provençales, nous sommes distancés dans cette voie par nos voisins qui font de la réclame à outrance et savent mieux que nous approprier l'utile à l'agréable. Nous pourrions par nous même arriver au même résultat si les plus intéressés à la reprise de la vie touristique mettaient à la disposition des excursionnistes les moyens de confort nécessaires au développement de cette l'industrie.

Avis. — Les allocations militaires seront payées à la recette des Finances, vendredi 30 du courant. A titre exceptionnel le bureau sera ouvert à 8 h. du matin jusqu' à 5 h. du soir.

Réunion. — La réunion générale de la filiale des mutilés et blessés de l'arrondissement de Sisteron aura lieu dimanche 21 mai à 1 h. 30 au siège de la Société, Café de la Terrasse. Les réformés et auxiliaires retour du front non encore inscrits sont priés d'y assister

Avis. — M. BOURGEON Jules, démobilisé, fabricant de meubles, rue Droite, informe sa nombreuse clientèle qu'il vient de procéder à la réouverture de son atelier ainsi que de son magasin d'exposition de meubles en tous genres.

Commission arbitrale des loyers.— Il a été procédé à la date du 17 mai 1919 au tirage au sort des membres devant composer la nouvelle session de la Commission arbitrale des loyers.

Cette session s'ouvrira le 1e juin prochain sous la présidence de M. Roman, président du Tribunal.

Les audiences de conciliation auront lieu tous les jours de 11 h. à midi au Palais de Justice.

Avis aux étrangers. — *Allocations militaires.*— L'administration préfectorale invite les familles de nationalité étrangère bénéficiaires des allocations militaires à faire leur déclaration de résidence à la mairie de leur commune avant le 1er juin prochain, en spécifiant que tout allocataire omettant de se soumettre à cette formalité risque de perdre le bénéfice de la loi.

Le chef de famille sera tenu de faire connaître :

1° Sa nationalité ;

2° Sa résidence et son adresse ;

3° Le numéro de son certificat ;

4° La date du point de départ de son admission au bénéfice de la loi ;

5° L'armée dans laquelle sert le soutien et la classe à laquelle appartient le soutien ;

6° La date de sa démobilisation si elle a eu lieu ;

7° Son intention de demeurer en France ou de retourner dans son pays d'origine.

Ces renseignements seront transmis par les maires au fur et à mesure aux services des allocations millitaires des sous-préfectures qui dresseront une liste spéciale de ces allocataires.

Postes et Télégraphes — Un concours pour le recrutement de Dames employées aura lieu les 26 et 27 juin prochain. Ce concours est exclusivement réserve :

1° Aux aides ; 2° aux assistantes tenant ou ayant tenu effectivement la *place d'un aide* ; 3° aux auxiliaires utilisés depuis la guerre dans l'administrations des P. T. T.

Les candidates doivent être âgées de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au jour du concours, la limite de 25 ans étant reculée d'une durée égale à celle des services, sans pouvoir dépasser 30 ans.

La liste d'inscription sera close le 31 mai au soir. Les demandes, établies sur papier timbré, devront me parvenir avant cette date.

* * *

L'Administration vient d'être informé que la fabrication de la chaussure nationale prendra fin très probablement le 31 mai prochain.

Avis.— Des travailleurs italiens dont des jeunes gens de 14 à 17 ans et des femmes demandent du travail chez les agriculteurs. Prière

© VILLE DE SISTERON

d'envoyer des demandes d'embauchage légalisées par le maire à la Direction des Services agricoles à Digne. Indiquer si avec le salaire on offre le logement et la nourriture. En offrant des salaires trop bas on risque de ne pas obtenir satisfaction.

***

En vue de l'arrivée d'un nouveau contingent de soldats russes, les agriculteurs qui désirent employer ces travailleurs doivent adresser leur demande immédiatement à la Direction des Services Agricoles à Digne. Conditions actuelles : logement, nourriture et 2 fr. 50 à 3 fr. 50 par jour de travail.

A nos anciens abonnés. — L'état de guerre avait fait cessé l'envoi du journal à nos abonnés, nous nous empressons dès l'apparition des premiers numéros de les leur adresser. Ceux qui voudront continuer à le recevoir voudrons bien nous prévenir et nous adresser le montant de l'abonnement (8 fr.) en un prochain mandat-poste.

C'est à l'**Imprimerie-Papeterie-Librairie Lieutier**, que les écoliers trouveront le cahier *La Cigale* dont le papier est d'excellente qualité. Le cahier étant notre propriété exclusive ne peut se trouver que dans notre magasin.

D'autre part, le public peut admirer dans nos vitrines un grand choix de peignes, de barrettes, de broches du dernier goût et de bonne solidité ainsi que les différents articles de première Communion.

Nous tenons également à la disposition de MM. les Maires des communes tous les imprimés dont ils peuvent avoir besoin.

Médecine pratique.

La Poudre Louis Legras a une action sédative directe sur le poumon : ainsi s'expliquent les merveilleux effets de ce remède qui, sans nuire à l'organisme comme tant d'autres, soulage intantanément les plus violents accès d'asthme, l'oppression, le catarrhe, l'essoufflement, la toux rebelle des vieilles bronchites et guérit progressivement. — Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139, Boulevard Magenta, à Paris.

ETAT-CIVIL

(du 16 au 23 Mai)

NAISSANCES

Sisteron Jacques-Julien, rue Saunerie.

MARIAGE

DÉCÈS

Néant

A louer au 1er octobre prochain joli appartement bien exposé au soleil, composé d'une vaste pièce, alcove, cuisine et balcon, situé rue Deleuze. Le logement conviendrait à personne seule. — S'adresser à l'Imprimerie-Librairie Lieutier.

Compagnie d'Assurances Incendie et Accidents en formation demande inspecteurs, agents et représentants, références sérieuses exigées. Ecrire PONCIN, Inspecteur général, 23, rue Fontaine, PARIS.

A vendre un cabanon en bois recouvert de tuiles, d'une surface de 4 mètres carrés.— S'adresser à M. CLEMENT, ferblantier à Sisteron.

A VENDRE

DE GRÉ A GRE

Une campagne de rapport situé dans la commune de Gréoux appelée **la Brunetière**, contenance 95 hectare, bâtiments, jardin, oliviers, amandiers, chênes truffiers, bois et paturages, **propre à l'élevage des moutons**, à 10 kilomètres de Manosque.

S'adresser à Me Paul BOREL, suppléant de l'étude de Me Pierre BOREL, notaire à Sisteron.

Etude de Me Pierre BOREL

notaire à **Sisteron**

Mort pour la France

Suivant acte reçu par M. Paul **Borel**, suppléant de l'étude de Me Pierre **Borel**, notaire à Sisteron, le 13 mai 1919, M. Gaston **Colombon**, coiffeur à Sisteron, a vendu au prix énoncé dans l'acte, à M. Maxime **Petit**, coiffeur à Sisteron, le fonds de commerce de coiffure situé à Sisteron, rue Saunerie, n° 2.

Oppositions à faire en l'étude de Me **Borel**, notaire où domicile est élu.

Pour deuxième avis :

P. BOREL.

SISTERON-JOURNAL

est en vente

à MARSEILLE, chez Mme Monié, journaux, kiosque 12 des Allées de Meilhan.

à AIX, chez M. Martinet, tabacs et journaux, cours Mirabeau.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

DRAPERIES ET CONFECTIONS

Vve ANDRÉ

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Mme Ve Adrien ANDRÉ informe tous ses clients de Sisteron et de la région qu'elle continue son commerce de confections et vêtements sur mesure, avec l'aide de ses enfants et de M. ARMAND, ancien coupeur et voyageur de la Maison. Le vêtement sur mesure se recommande pour sa bonne coupe et le fini de son travail.

Grand choix de vêtements confectionnés

pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants ; Draps et Coutils

Grand assortiment de Costumes Première Communion
Quartier Maître, Louis XV, Américain, Complet veston

Costumes et robes Jersey pour garçons et fillettes
ainsi que coiffures assorties

Chemiserie — Bonneterie — Vêtements de travail

Le tout sera vendu comme par le passé
en toute confiance et à des prix défiant toute concurrence

LOCATION D'AUTOMOBILES

Voitures organisées pour le transport des malades

Jean Rullan

RUE MERCERIE — SISTERON

AUX GALERIES SISTERONNAISES

Raoul COLOMB

Traverse de la Place, SISTERON

MAISON DE CONFIANCE

Nouveautés **Lainages** **Soieries**

Toiles et tissus

Lingerie **Bonneterie**

Confections pour Hommes, Dames et Enfants

VÊTEMENTS SUR MESURE

(Grand choix de Complets pour Démobilisés)

M. Raoul Colomb mobilisé pendant la durée de la guerre, reprenant définitivement la direction des **Galeries Sisteronnaises** remercie sa clientèle de l'avoir toujours honoré de sa confiance et l'informe qu'il fera comme par le passé tous ses efforts pour la contenter en lui offrant le choix le plus complet de ses marchandises aux prix les plus modérés.

BERLIET

Camion type C. B. A.

4 TONNES

Véhicule de poids lourd actuellement le plus parfait

Nouvelle voiture 15 HP avec lancement et éclairage électrique

AGENT REGIONAL :

SIBOURD Henri, Garage des Alpes

3, Cours Ladoucette, GAP

MEUBLES EN TOUS GENRES ET DE TOUS STYLES

ÉBÉNISTERIE — FAUTEUILS ET CANAPÉS — RÉPARATIONS —

Ancienne Maison V. COLOMB
Fondée en 1850

Emile Pellegrin

SUCCESSEUR DE GEORGES DIÉBO

26, Rue Saunerie, 26
SISTERON

TAPISSERIE — POSE de RIDEAUX ET TAPIS — SOMMIERS —

© VILLE DE SISTERON

quarante-quatre rédacteurs de journaux signèrent et répandirent une protestation rédigée par Thiers ; puis, quand le gouvernement eut fait briser les machines coupables de l'avoir imprimée, les imprimeurs se mirent en grève, jetèrent leurs ouvriers dans la rue, et l'histoire nous enseigne que cela couta cher à la dynastie des Bourbons.

Si nous vivions dans un pays et dans un temps où les majorités parlementaires songeraient à autre chose qu'à prolonger leur existence et assurer leur réélection, elles auraient bien su imposer le respect des libertés publiques à ceux qui les violent effrontément, créer contre eux, dans les Chambres et hors des Chambres, une agitation politique, les forcer, à coups de discours et de bulletins, à rentrer dans la légalité

Si nous vivions dans un pays et dans un temps où l'opinion serait vivante et organisée, où les gouvernés seraient ligués pour se défendre contre les gouvernants, je n'aurais pas à leur citer ces paroles que Napoléon prononça en 1815, lorsqu'il sentit tardivement (les hommes d'Etat sentent toujours trop tard) le besoin de se faire ou de se dire libéral : Des discutions publiques, des élections libres, des ministres responsables, la liberté de la presse, je veux tout cela..., la liberté de la presse surtout ; l'étouffer est absurde. »

On me dira peut-être : — Nous n'avons que faire de ce suprême aveu d'un despote repentant. — Mais quoi ! « Sommes-nous donc républicains ? »

Ainsi parlais, non pas Zarathustra, mais M. Clemenceau, alors qu'il réclamait la pleine liberté de parler et d'écrire pour lui et pour les autres.

GEORGES RENARD.
Professeur au Collège de France.

CARNET D'UN POILU.

UN PEU D'HYGIÈNE

Tous les étrangers, tous les voyageurs qui séjournent à Sisteron s'accordent à reconnaître le charme et le pittoresque de notre ville. Malheureusement, tous aussi sont unanimes à se plaindre du peu de propreté de nos rues et cela, hélas ! à juste raison.

Nos rues principales sont, à certaines heures du jour à peu près propres. Mais, comme le balayeur a pris l'habitude de ne jamais passer avant 10 h., les tas d'ordures s'étalent sur la chaussée pendant la matinée. La nuit venue ce sont les tinettes, dont le contenu est précieusement vidé dans les ruisseaux, qui empuentissent l'atmosphère d'une odeur " sui généris ".

Que dirons-nous des ruelles de Bourg-Reynaud et de la Coste ? Pour les traverser, des échasses seraient souvent utiles et un masque protecteur contre les gaz ne serait pas de reste. Un bon nombre de nos " andronnes " sont transformées en vrais dépotoirs.

A qui incombe la responsabilité de ce regrettable état de choses ?

D'abord à la population en général. Il serait à souhaiter que tous les Sisteronnais prennent l'habitude de tenir le devant de leurs maisons dans un état de propreté convenable. Ensuite que Masse se persuade qu'il est payé pour balayer les rues et que la police, représentée par l'honorable brigadier Noirclère, fasse son devoir en lui faisant comprendre, par tous les moyens en son pouvoir, que le rôle des rois fénéants n'a depuis longtemps plus de raison d'être.

Que notre honorable maire, dont nous reconnaissons la bonne volonté, y mette beaucoup de poigne et montre que, pour une fois il sait agir.

Les égouts ? Hélas ! nous sommes obligés de reconnaître que le projet de construction, qui se montait à environ 250.000 francs avant la guerre, nécessiterait, en ce moment, environ un million de francs et que les finances municipales ne sont pas en état de supporter une pareille dépense. Il faut chercher une combinaison pour pouvoir résoudre le problème.

Mais, en attendant des temps meilleurs, où l'eau du Buech, précipitée du haut du Collet déversera dans la Durance tous les détritus, mettons y chacun un peu du notre et faisons que notre cité ne ressemble pas à ces belles filles affublées d'une magnifique robe mais dont les dessous ne seraient pas à prendre avec des pincettes.

Le vieux poilu.

Chronique Locale

Nous lisons dans le *Petit Provençal* sous la rubrique de

MANOSQUE

Un beau geste.— Nous sommes heureux d'annoncer que Mme Pelloutier vient d'abandonner en faveur de l'Association des démobilisés de Manosque, le revenu de huit maisons qu'elle possède dans notre ville provenant de la succession de M. Pelloutier, son défunt mari, dont elle est usufruitière. La somme représentant ce revenu sera employée à venir en aide aux démobilisés et aux mutilés sans emploi et à secourir la caisse de l'Association.

Au moment ou les anciens poilus sont sur tout payés de mots, le geste de Mme Pelloutier ira droit à leur cœur ; la généreuse donatrice manifeste ainsi sa reconnaissance envers ceux qui n'ont pas épargné leurs sacrifices et leurs souffrances pour conserver la France grande. Nous remercions sans réserve Mme Pelloutier au nom de l'Amicale des démobilisés, au nom de tous les infortunés qui pourront être secourus et qui lui témoigneront leur reconnaissance et leur dévouement. Nous espérons que le geste de la bienfaitrice des démobilisés soit suivi par tous ceux qui ont à cœur de manifester leur reconnaissance envers les combattants de la grande guerre.

SISTERON

Le Frigo — Dans notre dernier numéro nous nous faisions l'écho des doléances de la population en ce qui concerne la cherté de vie, en effet, le petit entrefilet enregistrant ces doléances àpropos de la vente des viandes frigorifiées, a été bien accueilli par elle.

Si nos renseignements sont exacts — et nous avons tout lieu de les considérer comme tels — la municipalité, à qui s'adressait ces doléances se serait émue de leur justesse et aurait envisagé la possibilité de faire venir la viande frigorifiée et les salaisons que l'Amérique envoie en si grande quantité en France.

Peut-être quelques personnes auront une certaine appréhension à se munir de ces viandes abattues depuis quelques temps déjà ; pour les tranquiliser nous leur diront qu'elles peuvent en toute confiance les consommer dans le ménage lorsqu'elles sauront que les procédés employés pour leur conservation sont des mieux compris et que pendant ces cinq années de guerre l'armée en campagne n'a vécue que de frigo. Les bêtes ont été sélectionnées parmi les plus saines, la viande est donc de toute première qualité, elle a l'avantage tout en étant fort gouteuse et de bonne cuisson d'être moins chère et d'être à la portée de toutes les bourses même les plus modestes et ne demande aucun apprêt particulier à sa préparation.

Si l'on veut bien parcourir un moment dans les journaux la mercuriale des villes voisines on se rendra compte que le bœuf est vendu 3,80 le kilo les bas morceaux *choisis* ; la galinette 4,30 ; culotte et paleron 4,80 ; entrecôte et bifteck de cœur et aloyau 5,80 ; la même porportion de vente est obtenue pour le mouton et les salaisons.

Nous espérons que la municipalité ne voyant dans cette affaire que l'intérêt général de la population fera tous ses efforts pour doter notre ville d'une boucherie de viandes frigorifiées

Chats enragés. — On signale quelques cas peu nombreux cependant, de chats atteints de phobie. Ces animaux auraient, paraît-il, mordus et griffés quelques personnes qui, par prudence ont été dirigées à l'institut Pasteur de Marseille.

Il serait très sage de la part des propriétaires de chats de surveiller leurs faits et gestes afin que la rage ne se propage pas d'avantage dans la race des matous.

Tourisme. — La libre disposition de l'essence mise au service du public et l'approche aussi d'une paix prochaine, permettent aujourd'hui aux automobiles du monde touristique de reprendre toute l'activité que leur avait enlevé la guerre, les beaux jours contribuent également à la reprise de cette industrie hôtelière et locale puisque depuis quelques temps de belles voitures de maîtres traversent la principale rue de la ville pour se rendre vers le but de leur course.

Nous regrettons que ces touristes ne fassent pas scale ici : la ville et ses environs offrent aux voyageurs des sites d'un pittoresque grandiose qui peuvent rivaliser avec ceux de la Savoie et la Suisse. Il est vrai que nous ne faisons pas grand'chose pour faire connaitre nos Alpes Provençales, nous sommes distancés dans cette voie par nos voisins qui font de la réclame à outrance et savent mieux que nous approprier l'utile à l'agréable. Nous pourrions par nous même arriver au méme résultat si les plus intéressés à la reprise de la vie touristique mettaient à la disposition des excursionnistes les moyens de confort nécessaires au développement de cette l'industrie.

Avis. — Les allocations militaires seront payées à la recette des Finances, vendredi 30 du courant. A titre exceptionnel le bureau sera ouvert à 8 h. du matin jusqu' à 5 h. du soir.

Réunion. — La réunion générale de la filiale des mutilés et blessés de l'arrondissement de Sisteron aura lieu dimanche 21 mai à 1 h. 30 au siège de la Société, Café de la Terrasse. Les réformés et auxiliaires retour du front non encore inscrits sont priés d'y assister

Avis. — M. BOURGEON Jules, démobilisé, fabricant de meubles, rue Droite, informe sa nombreuse clientèle qu'il vient de procéder à la réouverture de son atelier ainsi que de son magasin d'exposition de meubles en tous genres.

Commission arbitrale des loyers.— Il a été procédé à la date du 17 mai 1919 au tirage au sort des membres devant composer la nouvelle session de la Commission arbitrale des loyers.

Cette session s'ouvrira le 1e juin prochain sous la présidence de M. Roman, président du Tribunal.

Les audiences de conciliation auront lieu tous les jours de 11 h. à midi au Palais de Justice.

Avis aux étrangers. — *Allocations militaires.*— L'administration préfectorale invite les familles de nationalité étrangère bénéficiaires des allocations militaires à faire leur déclaration de résidence à la mairie de leur commune avant le 1er juin prochain, en spécifiant que tout allocataire omettant de se soumettre à cette formalité risque de perdre le bénéfice de la loi.

Le chef de famille sera tenu de faire connaître :

1° Sa nationalité ;

2° Sa résidence et son adresse

3° Le numéro de son certificat ;

4° La date du point de départ de son admission au bénéfice de la loi ;

5° L'armée dans laquelle sert le soutien et la classe à laquelle appartient le soutien ;

6° La date de sa démobilisation si elle a eu lieu ;

7° Son intention de demeurer en France ou de retourner dans son pays d'origine.

Ces renseignements seront transmis par les maires au fur et à mesure aux services des allocations millitaires des sous-préfectures qui dresseront une liste spéciale de ces allocataires

Postes et Télégraphes — Un concours pour le recrutement de Dames employées aura lieu les 26 et 27 juin prochain Ce concours est exclusivement réserve :

1° Aux aides ; 2° aux assistantes tenant ou ayant tenu effectivement la *place d'un aide* ; 3° aux auxiliaires utilisés depuis la guerre dans l'administrations des P. T. T.

Les candidates doivent être âgées de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au jour du concours, la limite de 25 ans étant reculée d'une durée égale à celle des services, sans pouvoir dépasser 30 ans.

La liste d'inscription sera close le 31 mai au soir. Les demandes, établies sur papier timbré, devront me parvenir avant cette date.

* * *

L'Administration vient d'être informé que la fabrication de la chaussure nationale prendra fin très probablement le 31 mai prochain.

Avis.— Des travailleurs italiens dont des jeunes gens de 14 à 17 ans et des femmes demandent du travail chez les agriculteurs. Prière

© VILLE DE SISTERON

envoyer des demandes d'embauchage légalisées par le maire à la Direction des Services agricoles à Digne. Indiquer si avec le salaire on offre le logement et la nourriture. En offrant des salaires trop bas on risque de ne pas obtenir satisfaction.

***

En vue de l'arrivée d'un nouveau contingent de soldats russes, les agriculteurs qui désirent employer ces travailleurs doivent adresser leur demande immédiatement à la Direction des Services Agricoles à Digne. Conditions actuelles : logement, nourriture et 2 fr. 50 à 3 fr. 50 par jour de travail.

A nos anciens abonnés. — L'état de guerre avait fait cessé l'envoi du journal à nos abonnés, nous nous empressons dès l'apparition des premiers numéros de les leur adresser. Ceux qui voudront continuer à le recevoir voudrons bien nous prévenir et nous adresser le montant de l'abonnement (8 fr.) en un prochain mandat-poste.

C'est à l'**Imprimerie-Papeterie-Librairie Lieutier**, que les écoliers trouveront le cahier *La Cigale* dont le papier est d'excellente qualité. Le cahier étant notre propriété exclusive ne peut se trouver que dans notre magasin.

D'autre part, le public peut admirer dans nos vitrines un grand choix de peignes, de barrettes, de broches du dernier goût et de bonne solidité ainsi que les différents articles de Première Communion.

Nous tenons également à la disposition de MM. les Maires des communes tous les imprimés dont ils peuvent avoir besoin.

Médecine pratique.

La Poudre Louis Legras a une action sédative directe sur le poumon : ainsi s'expliquent les merveilleux effets de ce remède qui, sans nuire à l'organisme comme tant d'autres, soulage intantanément les plus violents accès d'asthme, l'oppression, le catarrhe, l'essoufflement, la toux rebelle des vieilles bronchites et guérit progressivement. — Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

ETAT-CIVIL

(du 16 au 23 Mai)

NAISSANCES

Tron Jacques-Julien, rue Saunerie.

MARIAGE

DÉCÈS

Néant

A louer au 1er octobre prochain joli appartement bien exposé au soleil, composé d'une vaste pièce, alcove, cuisine et balcon, situé rue Deleuze. Le logement conviendrait à personne seule. — S'adresser à l'Imprimerie-Librairie Lieutier.

Compagnie d'Assurances Incendie et Accidents en formation demande inspecteurs, agents et représentants, références sérieuses exigées. Ecrire PONCIN, Inspecteur général, 23, rue Fontaine, PARIS.

A vendre un cabanon en bois recouvert de tuiles, d'une surface de 4 mètres carrés.— S'adresser à M. CLEMENT, ferblantier à Sisteron.

A VENDRE

DE GRÉ A GRE

Une campagne de rapport situé dans la commune de Gréoux appelée **la Brunetière**, contenance 95 hectare, bâtiments, jardin, oliviers, amandiers, chênes truffiers, bois et paturages, **propre à l'élevage des moutons**, à 10 kilomètres de Manosque.

S'adresser à Me Paul BOREL, suppléant de l'étude de Me Pierre BOREL, notaire à Sisteron.

Etude de Me Pierre BOREL

notaire à **Sisteron**

Mort pour la France

Suivant acte reçu par M. Paul **Borel**, suppléant de l'étude de Me Pierre **Borel**, notaire à Sisteron, le 13 mai 1919, M. Gaston **Colombon**, coiffeur à Sisteron, a vendu au prix énoncé dans l'acte, à M. Maxime **Petit**, coiffeur à Sisteron, le fonds de commerce de coiffure situé à Sisteron, rue Saunerie, n° 2.

Oppositions à faire en l'étude de Me **Borel**, notaire où domicile est élu.

Pour deuxième avis :

P. BOREL.

SISTERON-JOURNAL

est en vente

à MARSEILLE, chez Mme Monié, journaux, kiosque 12 des Allées de Meilhan.

à AIX, chez M. Martinet, tabacs et journaux, cours Mirabeau.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

DRAPERIES ET CONFECTIONS

Vve ANDRÉ

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Mme Ve Adrien ANDRÉ informe tous ses clients de Sisteron et de la région qu'elle continue son commerce de confections et vêtements sur mesure, avec l'aide de ses enfants et de M. ARMAND, ancien coupeur et voyageur de la Maison. Le vêtement sur mesure se recommande pour sa bonne coupe et le fini de son travail.

Grand choix de vêtements confectionnés

pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants ; Draps et Coutils

Grand assortiment de Costumes Première Communion
Quartier Maître, Louis XV, Américain, Complet veston

Costumes et robes Jersey pour garçons et fillettes
ainsi que coiffures assorties

Chemiserie — Bonneterie — Vêtements de travail

Le tout sera vendu comme par le passé
en toute confiance et à des prix défiant toute concurrence

LOCATION D'AUTOMOBILES

Voitures organisées pour le transport des malades

Jean Rullan

RUE MERCERIE — SISTERON

AUX GALERIES SISTERONNAISES

Raoul COLOMB

Traverse de la Place, SISTERON

MAISON DE CONFIANCE

Nouveautés **Lainages** **Soieries**

Toiles et tissus

Lingerie **Bonneterie**

Confections pour Hommes, Dames et Enfants

VÊTEMENTS SUR MESURE

(Grand choix de Complets pour Démobilisés)

M. Raoul Colomb mobilisé pendant la durée de la guerre, reprenant définitivement la direction des **Galeries Sisteronnaises** remercie sa clientèle de l'avoir toujours honoré de sa confiance et l'informe qu'il fera comme par le passé tous ses efforts pour la contenter en lui offrant le choix le plus complet de ses marchandises aux prix les plus modérés.

BERLIET

Camion type C. B. A.

4 TONNES

Véhicule de poids lourd actuellement le plus parfait

Nouvelle voiture 15 HP avec lancement et éclairage électrique

AGENT REGIONAL :

SIBOURD Henri, Garage des Alpes

3, Cours Ladoucette, GAP

MEUBLES EN TOUS GENRES ET DE TOUS STYLES

ÉBÉNISTERIE — FAUTEUILS ET CANAPÉS — RÉPARATIONS —

Ancienne Maison V. COLOMB
Fondée en 1850

Emile Pellegrin

SUCCESSEUR DE GEORGES DIÉBO

26, Rue Saunerie, 26
SISTERON

TAPISSERIE — POSE de RIDEAUX ET TAPIS — SOMMIERS —

© VILLE DE SISTERON

AUTOMOBILES - CYCLES - MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence (à côté du Casino) — SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE -- HORLOGERIE -- ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

Réparations et transformations en tous genres

Montres -- Pendules -- Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

A la Belle Jardinière

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

— Layettes —

Parapluies — Ombrelles

Dépôt du gant Perrin de Grenoble

Grand choix de blouses,

jupons, combinaisons, etc

Mme MORÈRE

SISTERON (BASSES-ALPES)

Imprimerie — Librairie — Papeterie — Maroquinerie

Pascal LIEUTIER, 25, rue Droite, SISTERON

Impressions commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS

CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

ARTICLES DE FANTAISIE ET DE BAZAR

Fournitures scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON